

BULLETIN MUNICIPAL

DANS CE NUMÉRO :

Vie Municipale

Edito de Mr le Maire	1
Commune des Islettes	1
Etat Civil	1

Vie Locale

L'actualité locale en résumé	2
Chats errants, mise en garde ! Coup de beauté à l'église	3
Le Parc Photovoltaïque	4
L'échéancier du projet	4
La zone d'étude	5

Cérémonies du 11 novembre 2023

Monument aux Morts	6
Régis DROUET à l'Honneur	6

Clin d'Oeil

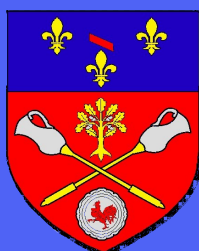
Repas des aînés	
L'Élagage des arbustes à proximité des zone électriques	7

Fêtes et manifestations

Agenda fin d'année	8
--------------------	---

A Savoir

Agence postale et déchetterie	8
Numéros utiles	8



Les Islettes

C'est l'IDÉALE !

NOVEMBRE 2023 — N° 10

Edito du Maire

Mesdames, Messieurs, chers concitoyens.

Les avis de taxe foncière, arrivés dans nos boîtes aux lettres, mettent en évidence une augmentation significative pour chacun d'entre nous ; je tiens à commencer cet éditorial en soulignant que, cette année encore, notre commune n'a pas relevé ses taux. La hausse que vous avez constatée découle de l'augmentation des bases, décidée par l'Assemblée Nationale lors de la loi de finances, approuvée à l'automne 2022. Il est important de noter que la commune n'a aucune prise sur cette augmentation des bases, laquelle correspond approximativement à l'inflation. Cette précision me semble essentielle.

La rentrée scolaire est désormais derrière nous ; nous souhaitons à tous nos élèves, des écoliers aux étudiants, ainsi qu'à nos enseignants, une année scolaire des plus réussies.

Les effectifs de l'Ecole Michèle DROUET restent stables, ce qui est rassurant pour la pérennité de l'établissement.

Le changement climatique est plus que jamais l'affaire de tous ; nous pouvons constater régulièrement les différents impacts liés à cette situation.

En tant qu'élus, nous avons évidemment un rôle primordial à jouer à l'échelle locale. Nous venons de changer la chaudière de la Mairie et nous sommes sur un plan pluriannuel de remplacement des chaudières des logements communaux, ce qui nous permettra de réaliser des économies en énergie. Nous sommes également à la recherche de financements, auprès de différents organismes, pour la réhabilitation énergétique des logements rue de la Verrerie.

Trouver des solutions aux grands enjeux environnementaux ne peut se faire sans la mobilisation de chacune et de chacun. Soyons les acteurs de ce défi.

Les différents événements organisés par nos associations, tout au long de l'année, rencontrent un franc succès ; mais pour que cette réussite perdure, nous avons besoin de l'engagement massif de nos habitants, en tant que bénévoles, au sein de nos associations locales. Le but est de faire perdurer le partage et la dynamique du bien-être ensemble.

Un immense merci aux dizaines de bénévoles qui œuvrent et soutiennent nos associations !

Chaleureusement.

Votre Maire.
Ludovic POCHON

COMMUNE DES ISLETTES

« Les Islettes, c'est l'IDÉALE »

Bulletin municipal - Commune de Les Islettes - Meuse

37 rue Jules Bancelin
55120 LES ISLETTES

Chargé de communication
Thibaut MOURLET

Directeur de la Publication
Ludovic POCHON

Site Internet : www.lesislettes.fr

Facebook

<https://www.facebook.com/lesislettes>

Téléphone : Tél : 03 29 88 28 12
ou 03 29 88 38 82

Messagerie : mairie@lesislettes.fr

Bulletin papier et version numérique en PDF téléchargeable sur le site de la mairie.

ETAT CIVIL

Mariages
HUOT Patrice
VAQUERO Consuello
le 02/09/2023

Décès
JACQUOT Jean-Louis
le 15/06/2023
BOISSEAU Monique
le 18/06/2023
LELORAIN Thomas le 14/07/2023
AUBRY Claudette le 16/08/2023
AUBERTIN Cyrille le 08/09/2023
SERVAIS Gérard le 03/10/2023
BERAT Sandrine le 12/10/2023
DOMINGUEZ Isabel
le 19/10/2023

Naissance
WELTER Tyago
le 29/10/2023
DEREMARQUE Lyam
le 22/06/2023
SANZ GOURDOUX Juliann
le 13/06/2023
AUGER Ethan le 19/07/2023
SOLER Eva-Lou le 03/09/2023
LIMOSIN Eline le 05/09/2023
JASSERAND Ely le 12/09/2023



Octobre Rose

Joyeux
Noël



Bonne
Année

Vie Locale



Rentrée scolaire aux Islettes

Effectifs de l'école : **86 élèves**, 87 en 2022, l'effectif est stable.

Présentation de l'équipe éducative PS-MS : Alexandra LOUIS (enseignante et directrice à titre provisoire pour l'année 2023-2024) - Amélie PICARD (enseignante de la classe le mardi) et Amélie ELERINGER (ATSEM) GS-CP : Isabelle DIDIERLAURENT (enseignante de la classe les mardis et vendredis), Amélie PICARD (enseignante de la classe les lundis et jeudis), Pauline AMAGLIO (AESH) CE1-CE2 : Justine PERIDON (enseignante) - Pauline AMAGLIO (AESH) et Sophie GUILLAUME (AESH) CMI-CM2 : Thibaut TINTURIER (enseignant) et Sophie GUILLAUME (AESH) Titulaire mobile : Laure NOEL, qui peut intervenir dans les différentes classes lorsqu'elle n'a pas de remplacement. Service civique : Marie TAILLEFERT (a commencé le 6 octobre 2023).

Présentation de chaque classe : niveau, effectif 9 PS et 12 MS → classe de 21 PS-MS 8 GS et 12 CP → classe de 20 GS-CP 9 CE1 et 13 CE2 → classe de 22 CE1-CE2 2 – CR CE n°1 du 20-10-2023 12 CMI et 11 CM2 → classe de 23 CMI-CM2 Total : **86 élèves**

L'Entreprise Régis DROUET, d'une réactivité exemplaire

L'entreprise DROUET a une fois de plus réalisé un gros travail sur les réseaux d'eau potable de la commune et nous tenions à remercier cette équipe de professionnels qui peuvent jalouser nos voisins. Dès qu'une fuite d'eau se déclare, à toutes heures, chaque jour de la semaine, ils sont présents et performants.

Parallèlement, nous devons remercier Francis qui, en cas de fuite d'eau potable, a comme première mission de couper l'eau dès que celle-ci est repérée, de jour comme de nuit, 24h/24

Le Comité Consultatif de la Vie Associative des Islettes

Le comité consultatif de la vie associative des Islettes, se réunira en janvier après les fêtes de fin d'année

pour évoquer les projets et intentions de chacun pour 2024.

Vigilance Citoyenne

Le lundi 20 novembre 2023 à 18h00 se tiendra une réunion dans la salle annexe de la mairie des Islettes.

Il sera question des axes d'améliorations à mettre en place pour la sécurité sur la commune.

En savoir plus sur :

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/conseils/elus/renforcez-la-securite-sur-votre-territoire-avec-la-participation-citoyenne>

Encore une belle réussite pour la journée d'Halloween aux Islettes.

L'association des parents d'élèves, l'AAPE de la Vallée de la Biesme, a mobilisé une nouvelle fois les parents et enfants dans une ruée de petits monstres dans le village.

Une recherche de bonbons ou la distribution de mauvais sorts par défaut.

A l'issue de cette journée, tous les enfants se sont retrouvés à la salle des fêtes pour un final plutôt sucré !

Premier succès pour la formation aux Gestes de 1er secours

Organisée à l'initiative de la mairie,

s'est tenue le samedi 20 octobre dernier une formation de sensibilisation aux gestes de 1er secours à la mairie des Islettes. 8 stagiaires pour découvrir les gestes utiles dont ceux du massage cardiaque et



de l'utilisation d'un défibrillateur. Pour rappel, la commune dispose de deux appareils, l'un à la mairie et l'autre au stade Dominique Vigour face aux vestiaires du SCl. Un grand merci à Blandine l'animatrice bénévole de cette formation. Ainsi qu'à la société ALBEA pour le prêt du matériel.

Concours des Maisons et jardins Fleuris de la commune 2023

Les résultats du concours des maisons fleuries de l'été 2023 vous seront annoncés lors de la séance des vœux du maire le vendredi 19 janvier 2024.

Les personnes devront être présentes ce jour-là pour se voir décerner le prix obtenu (Bons d'achats).

Les gagnants seront prévenus individuellement.

UNE INITIATIVE SOLIDAIRE A LAQUELLE CHACUN PEUT PARTICIPER

LES BOITES DE NOËL

Dans une boîte à chaussures, mettez :

- Un vêtement chaud
- une gourmandise
- Un mot ou un dessin
- un livre, un jouet, un jeu
- Un produit d'hygiène ou de beauté

Emballer votre boîte avec un joli papier cadeau, contactez à Familles Rurales au 06.85.62.43.39 et déposez-la au 11 rue des déportés à Clermont en Argonne **avant le 12 décembre**.

CONTACT FAMILLES RURALES
familles.rurales.coa@gmail.com
06.85.62.43.39

FAMILLES RURALES ASSOCIATION DES ANCIENS DES COMBATTANTS
EN FAVEUR DES PERSONNES DANS LE BESOIN
— AVEC LES MEILLEURS COEURS —



Chats errants, mise en garde !


La recrudescence de chats errants dans la commune occasionne des nuisances sanitaires, destruction de poubelles jaunes, jets d'urines,... Ces situations sont susceptibles d'entraîner des risques sanitaires pour les autres animaux, sachant que les animaux errants sont victimes de malnutrition et de maladies contagieuses qui peuvent parfois être transmissibles à l'homme.

Ces nuisances peuvent aussi causer des dommages sur la biodiversité liés à une abondance anormale d'animaux sur le territoire. C'est pourquoi, conformément à l'article L. 211-22 nous demandons aux propriétaires de chats d'être particulièrement vigilants.

Nourrir un chat errant n'est pas dans l'intérêt de la cause animale car cela encourage la reproduction et potentiellement l'euthanasie (que pratique certaines fourrières) des futures portées de chats qui s'installeraient dans votre quartier. Néanmoins, si le chat est identifié comme un chat libre, **vous pourrez le nourrir et en prendre soin**, dans le respect du voisinage et de la voie publique, car il ne présente pas de risque de prolifération.



10 bonnes raisons de stériliser votre chat

-  Stoppe la prolifération féline
-  Améliore la condition de santé et évite les frais supplémentaires (vétérinaires)
-  Evite les problèmes de comportement dus aux chaleurs
-  Diminue les nuisances sonores, olfactives et sanitaires
-  Favorise l'entente avec ses congénères
-  Freine la transmission des maladies sexuelles
-  Diminue les risques de maladies ou blessures dus aux hormones sexuelles
-  Limite les conflits de voisinage
-  Réduit les fugues et les accidents
-  Préserve la petite faune

Protégez-le, stérilisez-le !

Depuis le 1er janvier 2012, chien, chat, mais aussi furet : tous ces animaux de compagnie doivent être identifiés, c'est-à-dire enregistrés dans le fichier national d'identification des carnivores domestiques en France. Ce fichier est géré par la société L-cad, placée sous délégation du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Retrouvez toutes les informations sur cette obligation légale.

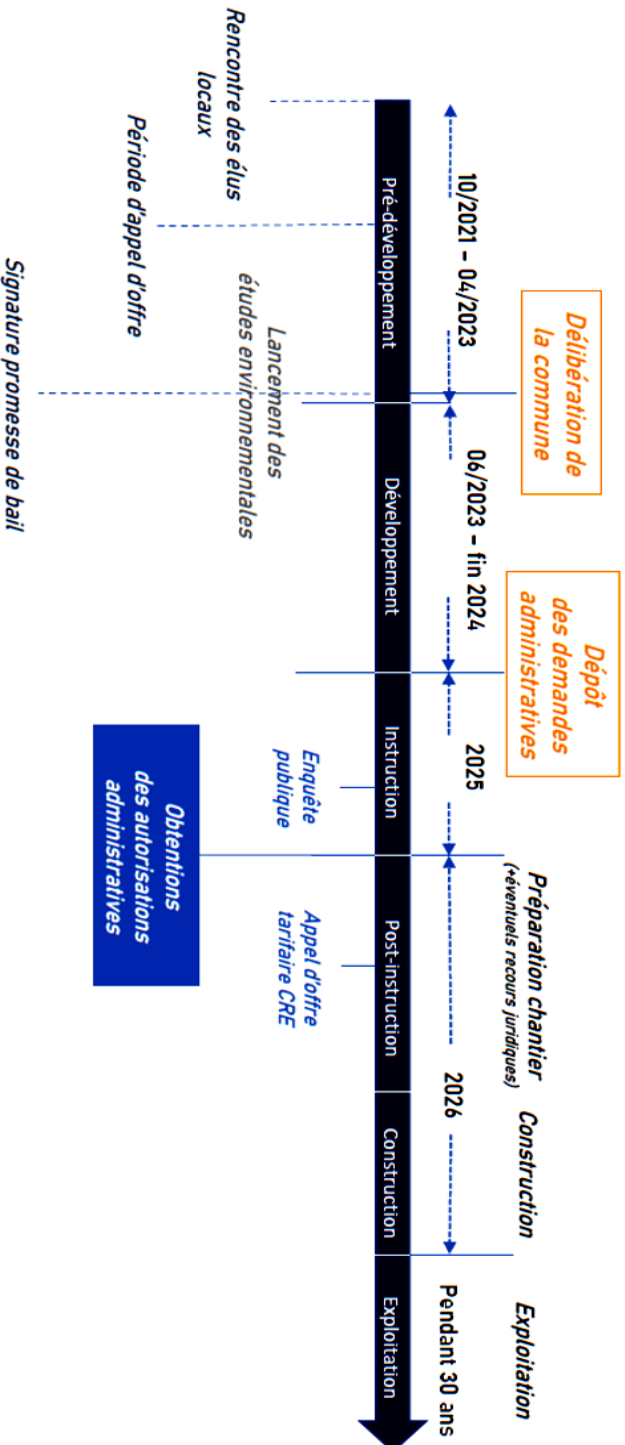
Source : agriculture.gouv.fr

Coup de beauté et Coup de Chapeau à nos bénévoles pour cette belle initiative Au profit de l'église des Islettes

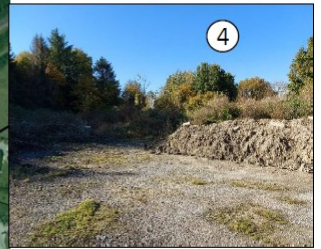


Le Parc Photovoltaïque L'idéale Gare - Les Islettes

Les étapes d'un projet photovoltaïque



Les spécificités de la zone d'étude



Diagnostic du potentiel solaire

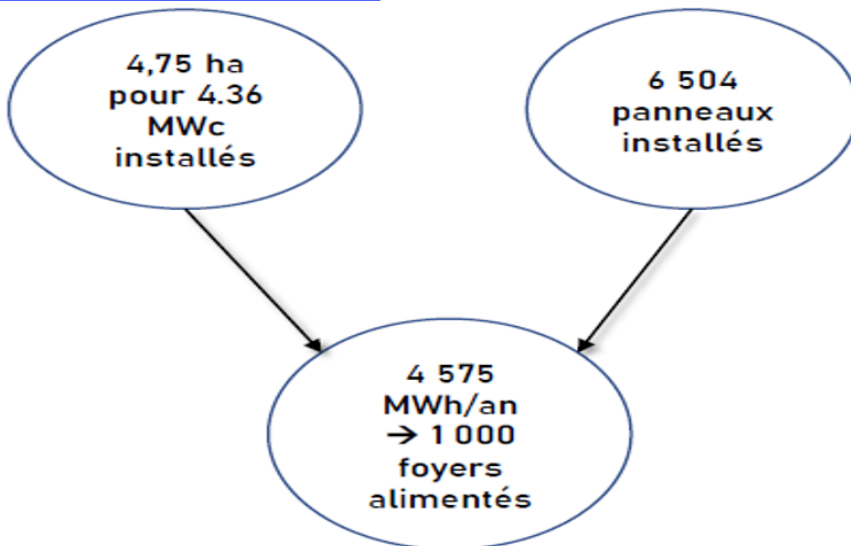
Commune des Islettes (Meuse)

- Zone d'étude
- Parcelles

Points importants :

- 1) L'école primaire
- 2) La ligne haute tension sur la zone
- 3) La conservation des rails
- 4) La zone artisanale
- 5) Le boisement inexploité

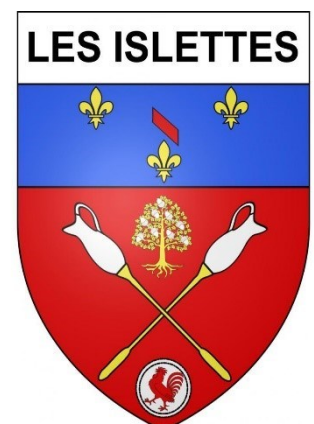
L'implantation envisagée



La codécom : ~ 4 000 foyers (7 000 habitants)

Le nom du projet photovoltaïque de la commune des Islettes **L'Idéale - Gare Les Islettes** a été choisi et voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Un clin d'œil à deux sites historiques qui animèrent longtemps notre commune.



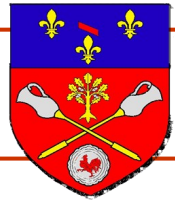
Cérémonies du 11 novembre 2023

Monsieur Régis DROUET, reçoit le titre officiel de Maire Honoraire de la Commune de LES ISLETTES



Un grand merci aux élèves de l'école Michèle DROUET et à sa directrice pour cette belle interprétation de la Marseillaise par les enfants. De même, nous remercions Oriane BATTONNIER pour sa participation aux cérémonies en tenue d'époque d'infirmière de la grand Guerre.

Repas des aînés 2023... souvenirs !



Photos souvenir du repas des aînés de la commune des Ilettes qui s'est tenu à l'Auberge de la Biesme le samedi 24 octobre 2023. Les personnes n'ayant pu être présentes ce jour-là ont reçues un bon d'achat.



L'Élagage des arbustes un enjeu pour tous !

L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

la plantation de l'arbre est postérieure à ligne ;
ou
le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Le propriétaire peut réaliser lui-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de son choix et à ses frais, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT* sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr.

* Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE D'ENEDIS

Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

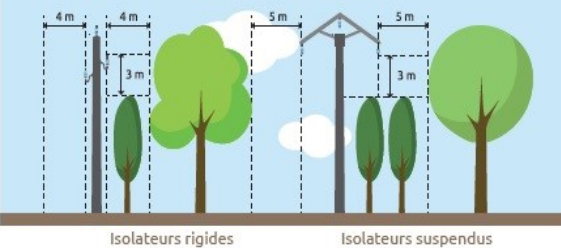
**« Pour la sécurité de tous,
pour éviter des coupures d'électricité »**

Les règles et les distances

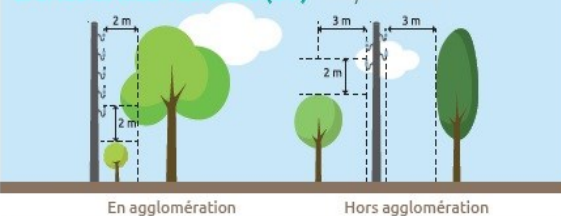
Distances à la construction des lignes électriques (norme NF C 11-201)

LIGNES HAUTE TENSION (HTA) - 15 ou 20 000 volts

Attention : les distances varient selon les types de lignes.



LIGNES BASSE TENSION (BT) - 230/400 volts



LIGNES ISOLÉES BASSE TENSION (BT) - 230/400 volts



Les Fêtes et Manifestations

Fête de la Saint Nicolas
avec le Comité des Fêtes
Samedi 9 décembre 2023



14h30 - Salle de la Cardine
17h arrivée de St Nicolas et
.....du père Fouettard !
Distribution de friandises
Crêpes, cafés,...et bonne ambiance !

Grand Est
LE MOUVEMENT ASSOCIATIF
FORMATION
MONTÉE EN COMPÉTENCES
2023 - 2024
BÉNÉVOLES ASSOCIATIFS



RÉDIGER UNE DEMANDE DE SUBVENTION
LES ISLETTES - Mairie - salle annexe
13 dec. 2023 - De 17H30 à 20H30

Pays d'Argonne Tél. 09.53.76.93.64

Vœux du Maire
et de son équipe municipale
Vendredi 19 janvier 2024



18h00 - Salle des Fêtes
LES ISLETTES

Novembre 2023

Samedi 25 novembre

Atelier Tricot DIY (tous les 15 jours)
14h-16h à la Bibliothèque des Islettes

Repas Dansant
Salle des fêtes de Futeau - La Boule Argonnaise

Décembre 2023

Mercredi 6 décembre

Atelier Créatif « Noël »
10h -12h à la Bibliothèque des Islettes
Animé par Familles Rurales

Fête de la Saint Nicolas
Organisée par le Comité des Fêtes des Islettes

Samedi 9 décembre

Formation : Comment mobiliser & favoriser l'engagement bénévole ?
Salle annexe de la Mairie de 9h -16h
Inscription : Pays d'Argonne 09 53.76.93.64.

Mercredi 13 décembre

Formation: Comment rédiger une demande de subvention ?
Salle annexe de la Mairie de 17h30 - 20h30
Inscription : Pays d'Argonne 09 53.76.93.64.

Atelier Parents Enfants
10h - 12h à la Bibliothèque des Islettes
Animé par Familles Rurales

Mardi 19 décembre

Marché de Noël
Organisé par l'AAEP - Ecole Michèle DROUET

Agence Postale & Déchetterie, à votre service

Les Islettes

Agence Postale Communale
Du Lundi au vendredi
de 9h à 12h



Clermont-en-Argonne

Déchetterie Horaires d'hiver

La déchetterie de Clermont en Argonne accueillera les usagers aux

jours et horaires comme suit :
Mardi : 8h à 12h
Vendredi : 16h30 à 18h30
Samedi : 8h à 12h et de 13h à 17h

Numéros utiles

Clermont-en-Argonne

Codecom Argonne-Meuse

17 rue Thiers
Tél. 03 29 87 40 12

Maison de Santé Rurale

Secrétariat Médical
Tél. 03 29 87 41 12

Association Familles Rurales de

Clermont-en-Argonne

Tél. 03 29 88 41 67

ILCG Centre Argonne

Coordination gérontologique
Tél. 03 29 88 44 88

ADMR Clermont-en-Argonne

Tél. 03 29 88 43 44

Taxi Collignon-Leroy

Tél. 03 29 88 24 15

Les Islettes

Associations Pays d'Argonne

Espace numérique

Conseillères numériques F.S.
Tél. 09 53 76 93 64

Urgences

Urgence médicale : 15 ou 112
Premier secours : 18 - Police : 17
Violence Femmes info : 39 39
Maltraitance personnes âgées et handicapées : 39 77
Allo enfance en Danger : 119
Urgence sociale : 115